

CAMPUS 2013 A L'UNESCO

CAMPUS 2013

9,10 et 11 juillet à l'UNESCO

CODE SEQUENCE : A29

DOMAINE : Droit international et de l'UE

INTITULE DE LA SEQUENCE :

Procédure devant la CEDH : Fondamentaux et nouveautés

Le 9 juillet 16h45/18h45

PLAN DETAILLE :

Thèmes traités :

Le critère du défaut manifeste de fondement est le critère principal conduisant la Cour à déclarer irrecevables les requêtes qui lui sont adressées.

Le séminaire aura pour objet de **définir le contenu et les modalités d'appréciation de ce critère et d'appréhender les réflexes nécessaires avant la saisine de la Cour européenne des droits de l'homme**

Rappel sur les principaux critères de saisine de la Cour européenne et le schéma procédural d'une requête devant la Cour européenne, les nouveautés procédurales.

INTERVENANTS :

Vincent BERGER, ancien jurisconsulte de la Cour européenne des droits de l'homme, Professeur au Collège d'Europe.

Christophe PETTITI, avocat au Barreau de Paris